

# FLASH

Snia-ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

## VINCENT PEILLON REAFFIRME LA PLACE DES IA-IPR DANS LA GOUVERNANCE ACADEMIQUE

### **SOMMAIRE :**

- **Éditorial : la rencontre ministérielle du 17 mai**
- **La CAPN du 23 avril**
- **L'agenda social**
- **Nos demandes d'audience**
- **Le témoignage d'une collègue détachée en Centrafrique**
- **Nos droits**
- **Bulletin d'adhésion**

## Éditorial

« Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée, au nom du syndicat national des inspecteurs d'académie, Inspecteurs pédagogiques régionaux, nous vous remercions de l'organisation de cette journée nationale. La tenue de la réunion de rencontre avec les corps d'inspecteurs du second degré, qui renoue avec la tradition institutionnelle, nous satisfait et correspond à la demande faite près de votre cabinet dès l'été 2012.

Nous partageons les grandes orientations de la loi de Refondation de l'école de la République telle la refonte de la formation initiale des professeurs, l'effort sur les créations de postes, la réaffirmation de la nécessité d'un Socle commun, l'importance accordée aux résultats attendus du premier degré, la volonté affichée de valoriser les voies technologique et professionnelle.

L'annonce du recentrage de la politique éducative sur l'action pédagogique et le retour au dialogue dans le cadre de l'agenda social nous conviennent.

Les TRENTE GLORIEUSES avaient légué l'image d'une société stable, intégrée, orientée vers le Progrès. Aujourd'hui, le sociologue anglo-polonais Zygmunt BAUMAN parle d'une *modernité liquide*, celle d'un monde où les dernières institutions qui stabilisaient la vie sociale ont été mises à bas. Que les traditions nationales restent fortes dans la manière d'organiser les rouages du système éducatif, tel est notre souhait comme Inspecteurs d'académie à ressort territorial défini et comme inspecteurs pédagogiques régionaux attachés à cette dimension originale et originelle.

Dans la mesure où les textes encore en vigueur ne nous reconnaissent aucun rôle dans le pilotage en académie, le discours sur la priorité donnée au pédagogique ne se traduit pas encore dans les faits. L'absence des IA-IPR dans la gouvernance académique interroge de façon cruciale la volonté d'élever la qualité pédagogique mise au service des élèves. Nous ne saurions être de simples exécutants de décisions de gestion arrêtées sans prise en compte de la dimension pédagogique par un quelconque Léviathan administratif, pour faire écho à vos propos.

Vos inspecteurs ont des attentes morales. Comme l'écrit le philosophe Axel HONNETH, la lutte pour la RECONNAISSANCE est le moteur des sociétés démocratiques. Dans la sphère collective où nous nous inscrivons, l'individu doit pouvoir se sentir utile à la collectivité et savoir que l'on prend en considération sa contribution, par son travail, ses valeurs. Nous avons le sentiment, Monsieur le Ministre, que vos propos ce jour vont en ce sens, que vous avez la volonté de donner chair à cette reconnaissance à laquelle nous accordons le plus grand prix.

Face à la complexité de la mise en œuvre des mesures transitoires de la nouvelle organisation de la formation initiale des enseignants du second degré, le rôle et l'implication des IA-IPR pour le bon fonctionnement du système seront requis. Seuls ils seront en capacité de tracer, optimiser, valider, dans le temps et dans l'espace, un parcours de formation fructueux pour les jeunes professeurs. La réussite des Écoles supérieures de professorat et d'éducation ne sera que grâce aux inspecteurs garants d'une professionnalisation construite, d'un réseau de tuteurs compétents et formés.

Dans son discours en Sorbonne le 9 Octobre, à la suite de la concertation sur l'école, Monsieur le Président de la République, en vous invitant à veiller au suivi des mesures, ajoutait qu'une grande ambition pouvait être gâchée par des détails qui viennent lui nuire et parfois la limiter. Nous souhaitons demeurer vos relais pour dépasser ces possibles écueils et nous offrons nos forces, nos passions, nos intelligences pour servir les objectifs de votre grande ambition pour l'École de la République.

Que l'expression de la reconnaissance aux personnels pour l'utile redressement du pays trouve son prolongement et que place soit accordée aux Inspecteurs dans les instances tels les groupes de travail de la DGESCO, tel le nouveau Conseil supérieur des programmes que vous ne manquerez pas, Monsieur le Ministre, de mettre en place, tels sont nos vœux les plus chers.

Que les applaudissements nourris de la salle à l'issue de votre intervention préfigurent la qualité de nos relations à venir ! ».

Tels étaient les propos tenus le 17 mai, au nom du SNIA-IPR UNSA par son président. Depuis cette date, les échos rencontrés sont positifs. L'expression collective émanant du travail du BN a rencontré l'assentiment de la profession au-delà même des syndiqués. Nous en avons eu la preuve, dans les jours qui ont suivi, lors de la rencontre de Bernard Leroux et Roger Keime avec nos jeunes collègues à l'ESEN qui, pour plus de la moitié d'entre eux – près de quarante sur soixante-dix lauréats – ont adhéré au SNIA IPR. Ils ne se sont pas trompés sur les valeurs qui sont celles de la défense collective et individuelle des Inspecteurs pédagogiques régionaux.

Même si nous ne sommes pas en plein accord avec ce que les journalistes présents à cette journée ont écrit, ou dit, saluons le *monde.fr* et *France Culture* dans leur restitution en notre faveur. Même le *Café pédagogique* au-delà des critiques éculées de l'Inspection, écrivait : « *Peillon propulse le grand retour des IPR (...) rupture avec ce que Chatel et même Allègre avaient fait et la revanche des Inspecteurs.* »

À nous maintenant d'être exigeants et vigilants : la modification du texte de 2012 sur la gouvernance des académies doit passer dans les actes, les améliorations de la carrière (cf. article 'agenda social') doivent être substantielles et donner envie à nombre de professeurs agrégés, d'IEN H-Cl, de chefs d'établissement, de rejoindre le corps des IA-IPR pour renforcer notre action au bénéfice du système éducatif, des enseignants, et à travers eux des élèves.

Roger Keime à Ivry le 29 mai 2013

Directeur de la publication :

**Roger Keime**

Rédacteurs en chef :

**Danielle Kunemann**

**Bernard Lehalle**

Impression : **Centr'Imprim**

**CCPAP : 0116S05659**

*5 numéros par an*

Site web: <http://snia-ipr.fr/>

## CAPN du 23 AVRIL

C'est dans de bonnes conditions que s'est tenue cette CAPN dont l'essentiel de l'ordre du jour concernait le mouvement de mutation 2013 (voir la déclaration liminaire page suivante).

Il est permis de constater une progression quantitative de la participation qui passe de 137 en 2012 à 153 cette année, soit + 11,7%, tout particulièrement pour les titulaires - de 94 à 118 , soit +25,5% alors qu'elle est en légère baisse pour les stagiaires et détachés - de 43 à 35-. La difficulté principale réside en une forte modification des raisons des demandes pour lesquelles la part des situations particulières fait plus que doubler passant de 6 à 14% au détriment des rapprochements de conjoints toujours majoritaires - de 66% à 56% - et des raisons personnelles - de 28% à 30%.

Les 121 postes mis au mouvement (dont une demi-douzaine réintroduits par des contacts préalables avec la DGRH pour des retraites annoncées tardivement, des détachements dans la fonction de DAASEN ...) ont permis à SOIXANTE collègues d'obtenir d'ores et déjà satisfaction.

Tous les collègues qui ont participé au mouvement PEUVENT modifier leurs vœux et ainsi espérer obtenir satisfaction lors de la prochaine CAPN du 17 juin. Ils peuvent compter sur le soutien actif du SNIA-IPR.

Ainsi, sur nos conseils, trois font une extension de vœu, et une « chaîne » devrait permettre à trois autres collègues en EVS de muter selon leur choix préférentiel. Sensibles aux situations humaines particulièrement difficiles vécues par de jeunes collègues stagiaires, que nous avons pu faire prendre en compte par la Direction Générale des Ressources Humaines, nous sommes en total désaccord avec le SIA qui s'est engagé dans une action procédurière à l'issue de cette CAPN.

Le concours 2013 a eu de bien meilleurs résultats que celui de l'an dernier : les 70 postes ont été attribués au-delà des 68 sur 75 de 2012 ; les conseils donnés aux lauréats par courriel et téléphone depuis le 24 avril seront renouvelés lors de la rencontre à l'ESEN le 21 mai au soir : rencontre que nous aurons Bernard LEROUX et moi-même pour présenter en soirée le SNIA IPR - UNSA.

Au nom des commissaires paritaires

Roger KEIME

► Vous noterez un **changement des commissaires paritaires**, suite au remplacement de Nadja Isaac, détachée en Centrafrique :

**Titulaires : Roger KEIME, Laurence COUSIN PICHEAU, Alain MARIE, Corinne ROBINO (IA- IPR EVS Paris, qui succède à Nadja ISAAC)**

**Suppléants : Patrick DEMOUGEOT, Benoit FRICOTEAUX, Christian CHAMPENDAL (DA Grenoble, qui entre à la CAPN)**

## **DECLARATION LIMINAIRE - C.A.P.N. du 23 AVRIL**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Recevez l'expression de notre gratitude pour l'envoi largement anticipé du projet de mouvement, ce qui nous a permis un travail préalable avec nos collègues syndiqués au SNIA-IPR - UNSA quand cela était nécessaire, sans pour autant dévoiler les affectations projetées.

Je vous présente les excuses de Corinne ROBINO devenue titulaire -actuellement en arrêt suite à un accident de travail-, de Patrick DEMOUGEOT, retenu dans ses fonctions de DASEN des Hautes Pyrénées, et de Nadja ISAAC qui vous salue de Bangui où elle représente l'Éducation nationale dans le poste qu'elle occupe à l'ambassade de France.

Cette CAPN est un moment important pour nos collègues dans la mesure où la participation aux opérations de mouvement obéit à des choix professionnels étroitement liés aux options personnelles et familiales.

Dans le cadre du document de travail reçu, il nous est permis de constater la particulière importance quantitative des cas difficiles pour nos collègues stagiaires dont deux ont déjà démissionné. En effet, la première affectation obéit à une règle privilégiant le rang de classement au concours, éventuellement corrigé par des éléments de la situation personnelle.

Malgré la compréhension dont font montre les personnels de la DGRH, des situations n'ont pu trouver des propositions d'affectation satisfaisantes à l'éloignement limité.

Cette année, dans le document transmis, nous voyons des cas difficiles pour lesquels l'éventuelle résolution provoquera(it) des insatisfactions pour des collègues titulaires. C'est pour cela que nous sommes conduits à formuler quelques préconisations :

- création pour la nomination des reçus concours 2013 d'un groupe de travail avant la CAPN prévue en juin, postérieurement au stage à l'ESEN du 22 au 26 mai ;
- nous avons noté l'intérêt rencontré lors de la rencontre d'Agenda Social à notre demande de la mise en place pour nos collègues entrant dans la profession – nommés dans une académie autre que celle dans laquelle ils exercent- d'une prime d'installation et ce dès 2013 ;
- étude de la possibilité d'avancer l'examen de l'intégration de nos collègues détachés depuis 3 ans à la CAPN de juin plutôt que d'attendre la CAPN de fin août, quitte à reculer la CAPN du 7 juin à une date de la semaine du 17 au 20 juin.

Nous vous remercions de votre attention, des réponses que vous apporterez à nos requêtes ci-dessus, et de la meilleure prise en compte des modifications au projet de mouvement que nous formulerais cette matinée.

Au nom des quatre commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA

Roger KEIME

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
ALLEMAND	Mme	CUISOT-LECOUCHE	Bettina	ROUEN	STRASBOURG
ANGLAIS	M.	LAVAIL	Pierre	NICE	NANTES
	Mme	MALAVAUX	Odile	STRASBOURG	BESANCON
	Mme	MINETTO	Christine	REIMS	STRASBOURG
	Mme	RAMVILLE	Josiane	MAYOTTE	MARTINIQUE
	Mme	ROCHARD	Hélène	TOULOUSE	BORDEAUX
ARTS PLASTIQUES	M.	GALAIS	Philippe	CLERMONT FERRAND	ORLEANS TOURS
	Mme	LAY	Sylvie	POITIERS	PARIS
	M.	LEVAL	Frédéric	ORLEANS TOURS	AIX MARSEILLE
ECONOMIE GESTION	Mme	COLLET	Marie-Paule	NICE	GUYANE
	Mme	DAGORN	Rozenn	CAEN	CRETEIL
	Mme	KEROULAS	Fabienne	LILLE	VERSAILLES
	M.	LOUCHET	Philipe	CRETEIL	BORDEAUX
	Mme	ORWAT	Sophie	ROUEN	STRASBOURG
EPS	Mme	BURG	Laurence	GUYANE	GRENOBLE
	M.	CARPENTIER	Christophe	ROUEN	NANTES
	M.	COURNAC	Jean-Luc	CAEN	LYON
	Mme	MENARD	Christine	VERSAILLES	NICE
	M.	RAMON	Pascal	NICE	GUYANE
	Mme	RAYBAUD	Agnès	NANTES	NICE
ESPAGNOL	M.	BERASTEGUI VIDALLE	José	LYON	TOULOUSE
	Mme	LOISEAU	Nadine	RENNES	LYON
EVS	Mme	HUEBER-MOUSSET	Françoise	CAEN	NANTES
	Mme	ILEF-PENHOUET	Irène	AMIENS	REUNION
	M.	KEIME	Roger	RENNES	MONTPELLIER
	Mme	MOARI	Lucyna	NANTES	TOULOUSE
	M.	MOREL	Etienne	AIX-MARSEILLE	Nommé DAA-SEN DE L'ISERE

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
EVS (suite)	Mme	PETREAULT	Françoise	DASEN Hte Loire	VERSAILLES
	Mme	ROBINO	Corinne	CRDP CRETEIL	PARIS
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	M.	DUCLERC	Thierry	TOULOUSE	MONTPELLIER
	M.	ICHER	François	CLERMONT-FERRAND	TOULOUSE
	Mme	MAZERON	Claire	DIJON	CLERMONT-FERRAND
	M.	NOAILLE	Jean-Marc	CLERMONT-FERRAND	NICE
	Mme	PASQUIER	Anne-Françoise	CRETEIL	VERSAILLES
	Mme	REVEYAZ	Nathalie	CRETEIL	GRENOBLE
	M.	ROCHER	Nicolas	LILLE	CLERMONT-FERRAND
LETTRES	Mme	BERTHELIER	Marie	RENNES	PARIS
	Mme	CAMY	Géraldine	LIMOGES	GUADELOUPE
	M.	FORT	Ludovic	LILLE	VERSAILLES
	Mme	OUVRARD	Fabienne	MONTPELLIER	BORDEAUX
	Mme	SAFATLY	Myriam	Ambassade de France à Addis-Abeba	PARIS
MATHEMATIQUES	Mme	ALLARD	Anne	ROUEN	VERSAILLES
	Mme	BILAS	Micheline	LILLE	GUADELOUPE
	Mme	JACQUES	Isabelle	VERSAILLES	STRASBOURG
	Mme	MESSEANT	Véronique	VERSAILLES	CRETEIL
	M.	SEITZ	Jean-Jacques	RENNES	LYON
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Mme	BOURGAULT	Marie	LYON	MONTPELLIER
	M.	FORTIER	Francis	VERSAILLES	LILLE
	M.	LOOS	Pascal	POLYNESIE FRANCAISE	AIX-MARSEILLE
	M.	MARTIN	Philippe	DIJON	POLYNESIE FRANCAISE (sous réserve)
	Mme	TROSSAT	Marie-Alice	NANCY-METZ	LYON

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
STI	M.	CANIVET	José	ORLEANS-TOURS	BESANCON
	M.	GARNIER	Eric	NANTES	LIMOGES
	Mme	GAUDEAU	Sylvie	CLERMONT-FERRAND	TOULOUSE
	M.	MORICE	Yannick	CRETEIL	CLERMONT-FERRAND
BIOTECHNOLOGIES	M.	PRAT	Michel	CRETEIL	LILLE
SVT	M.	DEMOUGEOT	Patrick	DASEN Hautes Pyrénées	NICE
	Mme	GAUJOUX	Myriam	CRETEIL	MONTPELLIER
	Mme	GERONES-TROADEC	Véronique	RENNES	REUNION
	M.	LE GUILLOU	Christian	AIX-MARSEILLE	GUYANE
	M.	PEUZIAT	Yves	ROUEN	RENNES

**QUESTIONS/ REPONSES à propos du mouvement : pour un syndicalisme efficace dans l'intérêt de nos collègues.**

**Problème de mutation d'IA IPR Stagiaire :**

**Q :** Au cours de cette réunion l'administration centrale a proposé que soit affectée sur le poste vacant que je demandais en vœu N°1, une autre candidate, qui est IA-IPR stagiaire, au motif semble-t-il des difficultés familiales qu'elle rencontre. « Sans remettre en cause aucune de ces mutations, est-il possible d'envisager une autre possibilité de mutation ? Un poste s'est libéré dans une académie que je n'ai pas demandée dans ma fiche de vœux donc ce n'est peut-être pas possible mais cela me rapprocherait de mon père très âgé. »

**R :** La situation personnelle d'extrême gravité de notre collègue stagiaire a justifié la proposition du Ministère de lui accorder en priorité le poste vacant. Tu participes au mouvement, en conséquence tu peux faire une EXTENSION DE VŒUX sur tout poste libéré. Ainsi, il te suffit d'écrire à la DGRH, sous couvert du Recteur, pour demander une affectation sur le poste libéré, non demandé lors de l'examen de la CAPN du 23 avril. C'est important car un lauréat de concours est professeur dans cette académie.

**Q :** « Merci de cette réponse claire et rapide. Je n'envisage pas de procéder au recours suggéré par le SIA. Bien cordialement »

**Premières affectations de lauréats concours :**

Une vingtaine de collègues nous ont contactés pour faire part de leurs motivations quant au classement de leurs demandes de première nomination qui nous seront communiquées lors de la CAPN du 17 juin.

Les échanges de courriels et de coups de fil ont permis d'apporter quelques conseils qui ont pu être affinés lors de la rencontre du mardi 21 mai en soirée à l'ESEN.

## Agenda social 2013

Les rencontres d'agenda social pour l'année civile 2013 ont débuté.

Au moment où vous lisez ces lignes nous aurons eu trois rencontres (7 mars, 22 avril, 5 juin) avec la DGRH dont la représentation est assurée par sa directrice adjointe, Fabienne Brouillonnet assistée de Gilles Bal et plusieurs collaboratrices.

Lors de la journée ministérielle du 17 mai, la co-secrétaire du SIA déclarait « *l'agenda social si souvent annoncé tient de l'arlésienne* ». Il n'en est rien, mais au regard des règles de la Fonction Publique, seules les organisations syndicales représentatives sont en droit de participer aux négociations de l'agenda social avec le Ministère. Le **SNIA IPR a adhéré à l'UNSA** et c'est à ce titre qu'il est consulté. Ainsi, pour les trois premières réunions, nous avons été consultés, seuls pour le corps des IA-IPR le 7 mars, avec le SIEN-UNSA pour l'évolution du système indemnitaire des inspecteurs le 22 avril, avec le SIEN-UNSA et le SNPDEN-UNSA (chefs d'établissement) pour les parcours de carrière le 5 juin. À l'automne, une ou deux rencontres conclusives incluront les fédérations syndiquant de façon minoritaire des inspecteurs du second degré (la FSU, le SGEN-CFDT) et toujours pas le SIA.

Quelles sont nos revendications ? La lettre adressée à Vincent Peillon le 5 mai dernier (**cf. rubrique agenda social du site**), donne le cadre général précisé ci-dessous en 4 domaines : recrutements, évolution de carrière, accès à la Hors-Classe et système indemnitaire.

- Recrutements : demande de création de 105 emplois sur 3 années dont une vingtaine en ESPE, et plus de quatre-vingts en académies pour l'encadrement des nouveaux professeurs.
- Évolution de carrière : perspective de la création d'une classe exceptionnelle (échelle Lettre C), selon notre mandat de congrès, et en étape intermédiaire obtention d'un troisième échelon à la H-Cl (échelle B Bis à l'indice terminal 1115, progrès de 57 points)
- Accès à la H-Cl : soit un retour au ratio de 50% impliquant 69 accès supplémentaires en 3 ans, soit une décision ministérielle d'accès porté à 110 sur 3 ans comme lors du protocole Darcos, impliquant 79 accès supplémentaires.
- Système indemnitaire : création de deux nouvelles indemnités, une de **première installation** (à l'identique des professeurs nommés en zone prioritaire), et une de **formation** (à l'identique de celle versée aux tuteurs). L'ICA doit être abondée pour, du niveau actuel de 8000 à 11000€ annuels, passer de 12000 à 15000€ annuels avec dotation aux académies permettant de disposer des crédits nécessaires pour un versement mensuel.

## **Nos demandes d'audience**

### **▪ A Vincent Peillon**

Monsieur le Ministre,

Afin de donner suite à la journée nationale à la Mutualité, nous, émanation du Bureau National du SNIA-IPR UNSA, souhaiterions pouvoir vous rencontrer personnellement avant la prochaine rentrée scolaire.

Ce moment, auquel nous accorderions le plus grand prix, permettrait de vous présenter les attentes de la profession, en lien avec les axes et modalités d'action pour la refondation de l'École de la République, que vous avez soulignés lors de cette réunion qui a permis en particulier de confirmer une confiance renouvelée à l'égard des corps d'inspection.

Nous nous permettons de vous joindre les différents courriers que nous vous avions adressés, ainsi que le texte de l'intervention prononcée par notre Président.

Ivry le 6 juin 2013

Roger Keime  
Président

Laurence Cousin Picheau  
Vice-Présidente

Bernard Lehalle  
Vice-Président

### **▪ A Mme Gaudy, DGRH**

Madame la Directrice,

Comme vous l'avez suggéré lors de l'audience que vous nous avez accordée l'année dernière, nous vous demandons un entretien d'ici le 5 juillet.

Cette démarche est motivée par la nécessité, au sortir des trois premières réunions d'agenda social (7 mars, 22 avril, 5 juin) de vous faire connaître **personnellement** les motivations de nos demandes avant la réunion programmée le 11 juillet, qui devrait être le moment essentiel dans l'évolution du **dossier catégoriel**.

Vous avez pu entendre le 17 mai, à la Mutualité, notre adhésion à la politique ministérielle à la réserve : « qu'une grande ambition pouvait être gâchée par des détails qui viennent lui nuire et parfois la limiter », les écueils évoqués étant une insuffisante prise en compte des aspects matériels facilitant l'exercice serein, enthousiaste et passionné de notre métier.

Nous vous savons soucieuse de mettre en œuvre une gestion des ressources humaines répondant aux attentes des IA-IPR dont notre syndicat, le SNIA IPR UNSA, assure une représentation exigeante et responsable.

Ivry le 3 juin 2013

Roger Keime

## TÉMOIGNAGE D'UNE COLLÈGUE DÉTACHÉE A BANGUI, CENTRAFRIQUE.

*Dans le Nouvel Observateur du 16 mai 2013, le journaliste Christophe Boltanski évoquait Bangui, ville de la peur, dans laquelle les « pillages, exécutions sommaires, règlements de comptes » sont quotidiens. L'ambassade de France, bardée de sacs de sable, est l'une des dernières représentations étrangères présentes ; même les organisations humanitaires commencent à plier bagage.*

Il peut arriver un moment dans sa vie où on croit avoir acquis suffisamment d'expérience et de compétences dans un domaine pour juger utile de mettre ce capital à disposition autrement. Le principe de la coopération repose sur l'idée qu'on peut apporter à des interlocuteurs ou des partenaires des connaissances, capacités et compétences dans différents domaines en permettant qu'ils se les approprient. C'est ainsi que d'un ministère à l'autre on peut transférer des experts ou spécialistes notamment à l'international, c'est notamment le rôle du Ministère des Affaires Étrangères (MAE), qui fait appel à des fonctionnaires d'autres ministères pour effectuer des missions d'au moins deux ans et impulser ou confirmer pendant ce temps une dynamique positive dans un pays donné.

J'ai été intéressée par la possibilité de devenir Attachée de coopération éducative (ACE) en République Centrafricaine. Cette expérience me permet de travailler dans un Service de coopération et d'action culturelle, au sein d'une ambassade,

Je suis arrivée à Bangui le 1<sup>er</sup> septembre 2012 et ai senti dès l'atterrissement dans ce pays que l'expérience ne serait pas banale au vu du fonctionnement des autorités aéroportuaires. Arriver en RCA, comme peut-être dans d'autres pays d'Afrique, c'est mettre dès le départ en question les valeurs que l'on a acquises dans le monde occidental et parfois apprendre à accepter l'inacceptable. La République centrafricaine est ce qu'on peut appeler un beau pays d'un point de vue géographique, située en Afrique équatoriale, qui possède une végétation, une faune et une flore luxuriantes, dotée de richesses minières qui attendent encore d'être pleinement exploitées mais qui font en attendant le malheur d'une population qui, à première vue, ne profite pas des largesses qu'offre la nature, sinon pour cueillir et pêcher ce qui est à portée de la main et qui peut suffire quand les besoins sont limités.

Dans ce cadre et depuis l'indépendance du pays en 1958, la France œuvre, ainsi que d'autres pays, pour apporter des compétences, former, aider et soutenir dans des domaines variés. Dans le domaine de l'éducation, le poste d'attaché de coopération éducative du Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Bangui doit faire le lien avec les autorités éducatives existantes pour former à différents niveaux, promouvoir l'enseignement du et en français dans toutes ses composantes, promouvoir la langue française et développer le concept de francophonie. L'ACE est également chargé des questions culturelles, des médias et des relations avec les universités (locales et françaises), du suivi de l'Alliance française et du lycée français.

L'ACE travaille dans un service, le SCAC, où il est numéro deux, dirigé par un COCAC (conseiller de coopération et d'action culturelle), avec qui il travaille étroitement dans un pays comme celui-là mais qui reste un chef direct.

Cette mobilité a donc représenté pour moi un véritable saut dans l'inconnu avec des fonctions nouvelles dans un environnement et un pays que je ne connaissais pas. Ne disposant pas de temps de formation sinon deux jours d'information sur les métiers de la coopération du MAE avant mon départ, j'ai dû chercher à être opérationnelle le plus rapidement possible, à comprendre le fonctionnement du service et de mon poste, à faire un état des lieux de la situation que j'avais trouvée au départ pour dresser des pistes de fonctionnement sur plusieurs années si possible.

Inutile de préciser que cela n'a pas été facile car le fonctionnement d'une ambassade est bouillonnant, parce qu'à la fois l'ambassadeur, le COCAC et moi-même étions nouveaux dans le Poste, même si eux sont bien plus expérimentés, et qu'il fallait trouver un fonctionnement dans lequel tout le monde devait s'insérer avant de mener des projets communs. Heureusement, le service a une histoire et une gestion des incontournables, ce qui facilite la tâche avec les collaborateurs au début.

Je peux dire que je me suis bien intégrée, et par la force des choses rapidement, dans ce service relativement restreint mais où l'ambiance est bonne et l'accueil chaleureux. Une certaine solidarité existe entre les agents de l'ambassade, ce dont j'ai pu me rendre compte à diverses occasions. J'ai en particulier noué rapidement de bons contacts avec mon collègue attaché de coopération et le secrétaire général du service. J'ai donc pu prendre la mesure de mon poste et répondre aux sollicitations du service mais également de l'ambassadeur notamment dans les domaines de la francophonie et de la situation des femmes.

Ce qui m'a frappée dès le début est l'état des infrastructures du pays, ou je devrais dire de la ville de Bangui. La RCA est un des pays les plus pauvres du monde, où l'espérance de vie ne dépasse guère 46 ans, de réputation le plus ennuyeux au monde et où la qualité de vie est une des moins attrayantes. Cela se confirme par l'état des routes et des infrastructures, en particulier des établissements publics comme le ministère de l'Éducation nationale qui a été brûlé lors des émeutes de 2003 et jamais réhabilité, et qui à mes yeux de novice, offrait un spectacle déprimant. L'état des établissements scolaires publics en particulier témoigne d'une politique qui ne s'est apparemment jamais attardée sur les questions d'éducation dans une ville à forte croissance démographique, où il est urgent de construire écoles et établissements d'enseignement secondaire, où la seule université fait peine à voir. Je dois dire que j'ai été révoltée par l'état des lycées qui contiennent des classes pléthoriques de plus de 100 élèves, par le manque de professeurs formés, par le manque criant de matériel didactique et pédagogique, à la vue d'élèves assis par terre par manque de « tables-bancs » et de matériel, par le manque de manuels et de fournitures scolaires. La reprise du secteur de l'éducation par l'Agence Française du Développement n'a semble-t-il pas encore porté ses fruits. Je dois cependant dans ce contexte saluer les efforts de certains chefs d'établissement centrafricains qui s'impliquent personnellement pour faire avancer les choses.

La situation géopolitique de la RCA est détériorée depuis plusieurs années, seule la ville de Bangui est sous le contrôle de l'autorité de l'État qui ne s'est pas imposé en dehors. Dans un pays grand comme une fois et demi la France, les zones minières profitent à l'État mais sont exploitées sur des territoires qui échappent à son contrôle

Ce contexte a favorisé l'émergence de groupes de rebelles qui ont réussi à se structurer avec l'aide de la diaspora installée en France en particulier pour former une coalition qu'on appelle « Séléka » (Alliance en sangö, la langue nationale).

Elle a commencé à inquiéter les autorités locales au début du mois de décembre lorsqu'elle s'est emparée en 15 jours des villes les plus importantes du pays et menaçait de prendre Bangui.

Reprochant à la France son manque d'implication et ne comprenant pas que l'ère de la Centrafrique, où la France s'ingérait dans les affaires intérieures des pays africains est révolue, et surtout manquant de l'autonomie nécessaire pour régler ces problèmes et pleine de frustrations de toutes sortes, la classe politique a cherché à manipuler les nombreux laissés-pour-compte de la ville en les payant pour attaquer l'ambassade de France et faire ainsi pression sur elle. C'est ainsi que le matin du 26 décembre 2012, et toute la journée, un nombre important de manifestants s'en est pris à l'ambassade à jets de pierres, repoussés régulièrement par des grenades lacrymogènes qui seules ont empêché l'intrusion des « manifestants » dans l'ambassade avant l'arrivée de l'armée française en fin de journée qui les a éloignés. J'étais dans mon bureau lorsque les heurts ont éclaté, et que mes vitres ont reçu les premiers éclats. Incrédule au début, j'ai rapidement perdu contenance devant la violence des jets et à la vision de jeunes hommes déchaînés, armés de machettes, qui tentaient d'escalader la grille de l'ambassade, ont réussi à arracher le drapeau français et donnaient

l'impression qu'une fois entrés ils ne donneraient pas cher de notre peau et croyaient « à mort la France ! ». Le personnel présent de l'ambassade a alors été regroupé au service des visas, choqué, parfois traumatisé, et a attendu l'arrivée de la force française. La menace était réelle car il y avait eu d'autres tentatives d'intrusion régulièrement repoussées par les deux gendarmes présents.

Une atmosphère délétère s'est alors installée dans la ville qui a nécessité la création d'une cellule de crise à l'ambassade, à laquelle le personnel présent a dû participer. En cette période de vacances de Noël prolongées par l'arrêt des vols aériens, je me suis retrouvée seule dans le service et ai été sollicitée comme le personnel présent où et quand ma présence était utile et, j'ai ainsi découvert qu'en cas d'urgence, les agents de l'ambassade peuvent être requis la nuit et les jours fériés.

La situation s'est peu à peu détendue avec la création du nouveau gouvernement le 3 février 2013 qui a permis de faire repartir la coopération et reprendre les projets stoppés en décembre et devenus urgents comme l'organisation du mois de la francophonie et notamment la journée internationale de la Femme. Ma motivation étant restée intacte, je me suis efforcée de mener ces projets à bien en reprenant le cours habituel de mes activités dans le Poste. J'ai pu ainsi élargir mon réseau de contacts et on peut dire que le mois de mars, jusqu'au 21 a été intense dans mon domaine puisqu'on mettait en place le DELF scolaire, on organisait toutes les activités prévues dans le cadre du mois de la francophonie, c'est-à-dire une par jour et avec tous les partenaires de l'ambassade.

Mais une crise en chassant une autre, le politique a rattrapé tout le monde le 22 mars, avec un ultimatum lancé par la Séléka au président BOZIZE, l'objet de tous les griefs, le menaçant de prendre la ville de Bangui le 24 mars. Et ils ont tenu parole. Ils l'ont chassé du pouvoir et s'y sont installés avec un président autoproclamé : Michel DJOTODIA. Comme en décembre 2012, ma présence a été requise à l'ambassade à partir du 23 mars et je ne l'ai quittée que pour enfin être hébergée par l'Institut Pasteur deux semaines plus tard où je suis encore. Le 24 mars au matin, avec l'arrivée de la Séléka dans la ville, ont commencé les pillages qui se sont généralisés et ont provoqué terreur et fuite avec leur lot d'exactions. Tous les laissés-pour-compte de la ville ont été autorisés à piller tout ce qu'ils pouvaient et c'est ainsi que la maison que je louais a été une des premières visitées, entièrement dépouillée et désossée, devenue complètement inhabitable. Il va sans dire qu'en dehors des papiers importants que je gardais à l'ambassade, j'avais tout perdu. Depuis cette date, une forte insécurité s'est installée et généralisée dans la ville et même si tout le monde n'a pas été victime de pillage, beaucoup d'expatriés sont rentrés dans leurs pays respectifs, de nombreux Centrafricains ont fui dans la brousse ou ailleurs, beaucoup de gens ont tout perdu et ne savent comment recommencer ; mais surtout, ceux qui prétendaient libérer la ville de l'emprise de BOZIZE ont tout fait sauf la libérer. A l'heure actuelle, les activités n'ont pas repris, sauf pour l'indispensable, nous sommes à l'ambassade également dans l'expectative, sans perspectives ni programme proposés par le nouveau gouvernement pour orienter la coopération, nous gérons les affaires courantes.

Alors, quoi de commun avec le métier d'IA-IPR dont je suis détachée pour deux ans au moins ? Peu de choses en réalité. Certes, un attaché de coopération éducative est un cadre intermédiaire mais son champ d'action est loin d'être comparable à celui d'un IA-IPR, l'équipe éducative expatriée de l'ambassade et de L'Alliance française se limitant à cinq personnes à mon arrivée mais dont le nombre est allé décroissant. Par ailleurs, l'expertise didactique et pédagogique d'un IA-IPR n'est ni recherchée ni attendue, la nature du poste privilégiant davantage des aspects fonctionnels que conceptuels. Peut-on malgré tout trouver des satisfactions à accomplir cette mission ? Je le pense si on accepte de jouer le jeu et d'en observer ses règles car c'est une expérience humaine unique et riche d'enseignements qui permet de relativiser de nombreux aspects de l'éducation et de la vie en France. Je ne regrette pas cette expérience qui m'aura permis en six mois de découvrir ce que d'autres pourraient mettre des années à voir.

Nadja ISAAC, 29 avril 2013

IA-IPR d'allemand, membre du BN du SNIA IPR

**Nos droits**

**La page UNSA**

Le congé de solidarité familiale (*Référence du texte : décret 2013-67 du 18 janvier 2013*)

Jusqu'à présent l'allocation d'accompagnement en fin de vie au titre du congé de solidarité familiale n'était octroyée qu'aux seuls salariés du privé. Ce droit est désormais ouvert aux agents de la Fonction Publique en activité ou en détachement dont l'ascendant ou le descendant, souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause. Il s'agit d'un congé sans traitement de droit qui ne peut être refusé à l'agent, y compris pour nécessité de service.

Les personnels peuvent choisir deux formules pour bénéficier de ce congé :

- Pour une période continue de trois mois maximum renouvelable une fois
- Par périodes fractionnées d'au moins 7 jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut excéder 6 mois.

L'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie, modique, est accordée à l'agent bénéficiant d'un congé de solidarité familiale ; elle est fixée à 53,17€ pour 21 jours maximum (soit 1116,57€), sur la période considérée.

Abrogation du jour de carence, dans l'attente d'un texte...

Le précédent gouvernement avait justifié le jour de carence (non-paiement de la première journée de congé maladie) au nom d'une « nécessité d'équité privé-public ». Or, il s'avère que les trois quarts des salariés du secteur privé ne sont pas assujettis au jour de carence, en vertu de nombreuses conventions collectives et accords d'entreprise.

L'UNSA Éducation avait dénoncé l'injustice et l'iniquité de cette mesure qui pénalise les personnels contraints à des congés maladie.

Le bilan du jour de carence pour le 4° trimestre 2012 nous a été communiqué par le ministère :

- Nombre de jours : 409 381 ; Nombre d'agents : 299 473

Budget total : 31 millions d'euros, ce qui n'est pas rien !

Source : article de Monique Nicolas et Martine Duval dans la revue 'l'enseignement public'

## BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR (2013-2014)

**Destinataire** : votre délégué/ correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (bulletins et cotisations) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

**Adhérent** : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom : .....

IA-IPR de (spécialité/discipline) : .....

ACADEMIE : .....

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

**Votre cotisation (2)**: montant fixé par le **bureau du 07/03/2012**,

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (coût 30.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (coût 25.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)*
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE*
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de .....*

**Votre chèque** : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

**Vos coordonnées personnelles** :

mon adresse personnelle :

.....  
mon n° de tél. personnel : .....

mon n° portable : .....

mon adresse électronique : .....

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

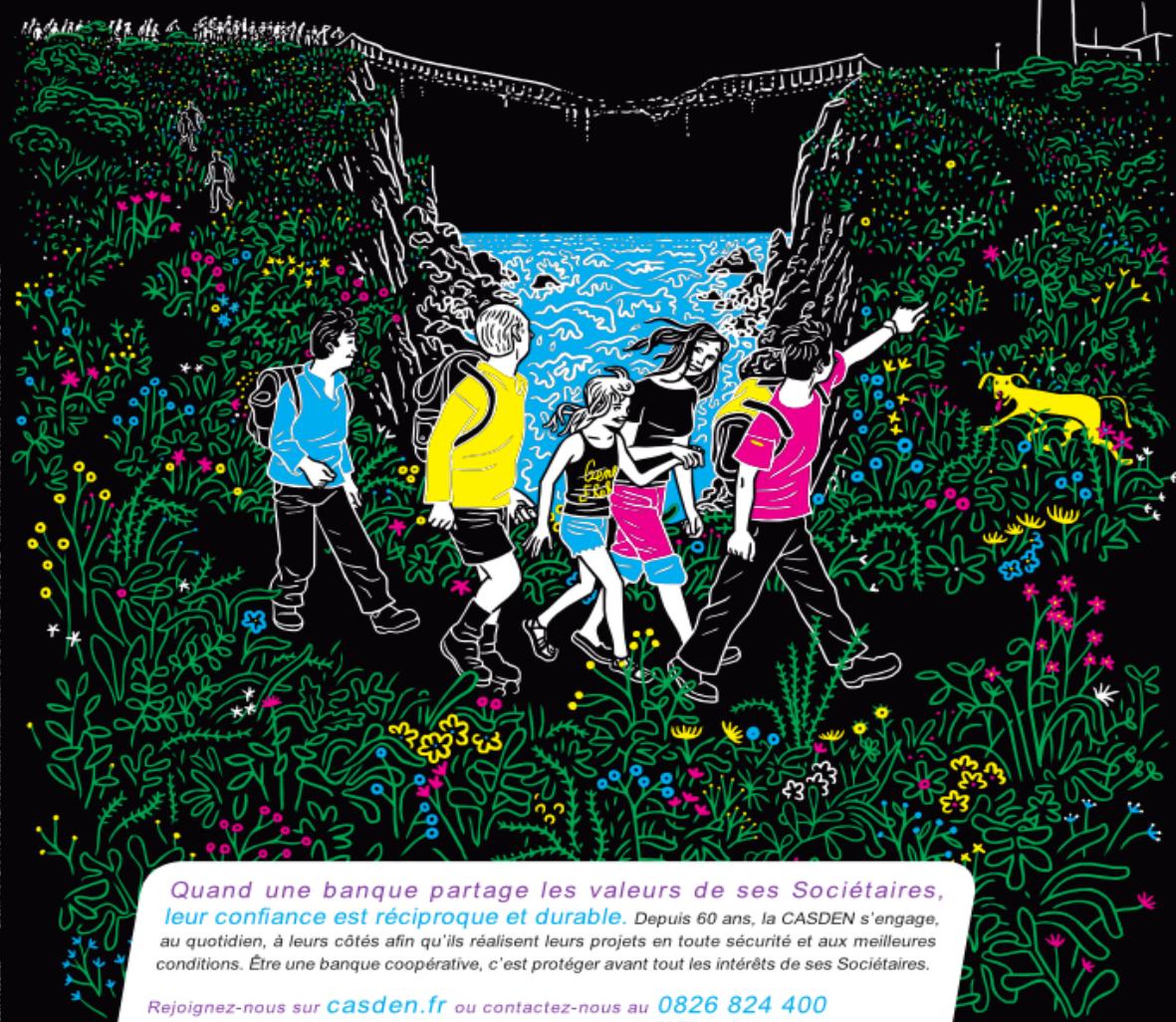
Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

*L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.*

Et si nous choisissions la stabilité du long terme  
plutôt que la fragilité du court terme ?



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Cour des Roches - 77186 NOISY  
Siret n° 784 278 00602 RCS Meaux. Immédiatation ORIAS n° 07 0227 138 BPCIE - 30 rue Pierre Mendès France

• Aurore Tempête - Illustration : Killoffer

Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires,  
leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage,  
au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures  
conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au 0826 824 400

(0,15 € TTC/mise en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible  
en Délégations Départementales et  
également dans le Réseau Banque Populaire.



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture